

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 19 AVRIL 2022

Auberge de la Fleur de Lys, Porsel, Rte de Romont 1

F.O. no 14 du 08 avril 2022

Préside : Bongard Jean-Claude, Syndic
Présence : 46 (quarante-six) citoyennes et citoyens actifs
Non-votants : 02 (deux) personnes dont M. Valentin Castella de La Gruyère/Le Messenger
Total : 48 (quarante-huit) personnes

Excusés : - Picasso Marco, Pont
- Maillard Dewarrat Géraldine, Porsel
- Wampfeler Jean-Pierre, Porsel

Scrutateurs : 1. Favre Claude, Pont (table du fond plus celle du Conseil communal)
2. Favaretto Raffael, Bouloz (table du milieu)
3. Ducrest Etienne, Bouloz (table du bord)

Les citoyennes et citoyens de la Commune Le Flon sont convoqués en assemblée communale le **mardi 19 avril 2022 à 19.30 heures** à la salle de l'Auberge de la Fleur de Lys à Porsel, Rte de Romont 1.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2021
2. Comptes 2021
 - 2.1 comptes de fonctionnement
 - 2.2 comptes des investissements
 - 2.3 rapport de l'organe de révision
 - 2.4 approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
3. Budgets 2022
 - 3.1 Budget du compte de résultat
 - 3.1.1 no 3290.3000.0 Jetons de présence autorité et commissions
- Jetons Commission Senior+ : demande de crédit supplémentaire
 - 3.1.2 no 3290.3170.00 Réception et animations
- Animations organisées par la Commission Senior+ : demande de crédit supplémentaire
 - 3.2 Budget du compte d'investissement
 - 3.2.1 no 0220.5060.00 Renouvellement matériel informatique et téléphonie
- Acquisition logiciels Urbanus pour la gestion électronique des archives, la prise des procès-verbaux et adaptation MCH2
 - 3.2.2 no 0290.5040.01 Rénovation des bâtiments scolaires
- Renouvellement chauffage du pavillon scolaire C à Porsel, installation d'une pompe à chaleur
- Réfection étanchéité toiture du pavillon scolaire C à Porsel
 - 3.2.3 no 7101.5031.01 Réfection de conduites
- Changement de conduite eau potable à Porsel, Rte de Perreymartin
- 3.3 Approbation des budgets
4. Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours Sud fribourgeois, modification des statuts, approbation
5. Informations du Conseil communal (écoles organisation transports, information sur la vente des locaux communaux de l'Administration communale à Bouloz)
6. Divers

Le procès-verbal, les comptes 2021, les budgets 2022 ainsi que les statuts soumis à l'assemblée ne seront pas lus sous réserve de l'art. 7 al. 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les Communes (ReLCo) ; ils peuvent être consultés à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : www.leflon.ch

Les scrutateurs utilisent le formulaire qu'ils ont à disposition et le complètent au fur et à mesure des décisions. M. le Syndic remercie ces personnes pour leur diligence et leur précision (les formulaires font partie intégrante du procès-verbal de l'assemblée).

Les débats de l'assemblée ne seront pas enregistrés pour des raisons techniques. Si des personnes présentes dans la salle veulent enregistrer les débats, elles ont l'obligation légale de s'annoncer. Ce n'est pas le cas, on poursuit l'assemblée.

Cette assemblée est maintenant apte à délibérer selon l'ordre du jour proposé.

* * * *

M. le Syndic salue donc cordialement toutes les personnes présentes. Il ajoute qu'il est très heureux de les voir à nouveau en ces lieux (Auberge de la Fleur de Lys) après 2 ans à la Salle polyvalente pour cause sanitaire. Nous avons enfin pu revenir à une vie un peu plus normale.

Il salue également la présence de M. Valentin Castella, Correspondant des journaux La Gruyère et Le Messager

M. le Syndic change de sujet et précise que le Conseil communal et la Commune Le Flon souhaitent remercier chaleureusement **Mme Josiane Favre**, notre Caissière communale qui atteint l'âge de la retraite, au mois de juin 2022. M. le Syndic lui lit un texte.

Un cadeau est remis à Mme Favre en remerciement de son grand dévouement et de ses qualités et compétences, au fil des 27 ans qu'elle a œuvré au sein de la Caisse communale et au Contrôle des habitants. A préciser que le hasard a voulu qu'elle soit entourée, en cette soirée, de 3 anciens Syndics pour lesquels elle a travaillé, à savoir MM. Firmin Dayer et Gilbert Cardinaux pour la Commune de Bouloz et M. Raymond Dévaud pour la Commune Le Flon.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2021, approbation

Le procès-verbal n'est pas lu ; chacun avait la faculté de le consulter au Bureau communal durant les 10 jours précédant cette assemblée. Il était aussi à disposition sur le site Internet communal www.leflon.ch.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2021 est approuvé par 45 oui (quarante-cinq) ; il y a, en outre, 1 abstention dont, celle de la Secrétaire communale qui a rédigé le procès-verbal. Le Syndic adresse ses remerciements à la Secrétaire communale.

2. Comptes 2021

- 2.1 comptes de fonctionnement**
- 2.2 comptes des investissements**
- 2.3 rapport de l'Organe de révision**
- 2.4 approbation des comptes de fonctionnement et des investissements**

M. le Syndic précise que l'exercice financier 2021 s'est soldé, une fois de plus, par un bénéfice, un peu plus modeste que les années précédentes mais bénéfique tout de même. C'est réjouissant, cependant, il faut toujours tenir compte des nombreux investissements auxquels nous devons participer pour notre District. Tout ceci génère des charges qui sont reportées sur nos comptes.

De plus, avec le nouveau système MCH2, les choses vont changer puisque, comme déjà précisé lors d'assemblées communales précédentes, nous n'aurons plus l'autorisation de prévoir et de faire du déficit. En un résumé simpliste, nous devons faire en sorte que notre fortune et nos rentrées d'argent couvrent la totalité de nos dépenses, qu'elles soient de fonctionnement ou d'investissements.

2.1 Comptes de fonctionnement

Les comptes de **fonctionnement** se soldent par des charges de CHF 4'665'336.72 et des produits de CHF 4'705'333.17, ce qui laisse un bénéfice de CHF 39'996.45.

Le compte de fonctionnement 2021 est présenté à l'aide du beamer.

RESULTATS DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT	COMPTES 2021	
	Charges	Produits
0. Administration	559'732.69	75'341.46
1. Ordre public	197'716.60	159'020.70
2. Enseignement et formation	1'467'351.20	120'791.75
3. Culture et loisirs	116'709.65	11'945.15
4. Santé	554'369.25	19'072.85
5. Affaires sociales	566'741.15	9'067.30
6. Transports et communications	216'652.15	20'700.00
7. Protection et aménagement de l'environnement	521'750.73	524'693.88
8. Economie	24'393.25	20'283.55
9. Finances et impôts	459'920.05	3'744.416.53
TOTAUX	4'665'336.72	4'705'333.17
RESULTAT DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT	39'996.45	
	Bénéfice	

2.2 Comptes des investissements

M. le Syndic présente les comptes d'investissements et commente également chaque poste.

Les comptes **d'investissements** se soldent par des charges de CHF 62'375.75 et des produits de CHF 0.00. Ce qui représente une charge nette de CHF 62'375.75.

RESULTATS DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS	COMPTES 2021	
	Charges	Produits
0. Administration	0,00	0,00
1. Ordre public	0.00	0.00
2. Enseignement et formation	0.00	0.00
3. Culture et loisirs	0.00	0.00
4. Santé	0,00	0.00
5. Prévoyance sociale	0.00	0.00
6. Transports et communications	24'120.70	0.00
7. Protection et aménagement de l'environnement	38'255.05	0.00
8. Economie	0.00	0.00
9. Finances et impôts	0.00	0.00
TOTAUX	62'375.75	0.00
RESULTAT DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS		62'375.75

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic passe la parole à Mme la Présidente de la Commission financière.

3.3 Rapport de l'Organe de révision

Mme Claudine Aebischer, Présidente de la Commission financière lit le rapport suivant :

La commission financière s'est réunie le lundi 4 avril 2022 pour assister à la présentation des comptes 2021 par M. le Syndic Jean-Claude BONGARD, accompagné de Mme Corinne LEVRAT Administratrice des finances et ainsi pouvoir réaliser son rapport.

Les explications fournies poste par poste ont totalement répondu aux attentes des membres de la commission financière présents.

Les comptes ont été révisés et approuvés par l'organe de révision la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA en date du 15 mars 2022.

La commission financière tient à remercier le syndic et les caissières pour leur disponibilité, l'entier du conseil communal et les secrétaires pour la qualité du travail exécuté.

Compte de fonctionnement 2021

Pour 2021, les charges s'élèvent à CHF 4'665'336.72 et les produits à CHF 4'705'333.17, soit un bénéfice de CHF 39'996.45.

La commission financière donne un préavis favorable et propose à l'assemblée l'acceptation du compte de fonctionnement.

Compte d'investissement 2021

Le total des charges pour 2021 se monte à CHF 62'375.25 pour CHF 0.00 de produits soit une charge nette de CHF 62'375.25. Les autres investissements acceptés pour l'année 2021 n'ont pas été utilisés et sont reportés en 2022.

La commission financière donne un préavis favorable et propose à l'assemblée l'acceptation du compte d'investissement.

La commission financière est heureuse de constater que les charges ont été maîtrisées conformément au budget.

* * * *

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

M. le Syndic précise que pour l'approbation des comptes 2021, ses Collègues du Conseil communal et lui-même vont s'abstenir de voter, selon la Loi sur les communes.

3.1 fonctionnement : acceptent et donnent décharge au Conseil communal = 39 oui (trente-neuf) – 7 abstentions (sept) dont celles des 7 Conseillers communaux présents

3.2 investissements : acceptent et donnent décharge au Conseil communal = 39 oui (trente-neuf) – 7 abstentions (sept) dont celles des 7 Conseillers communaux présents

M. le Syndic remercie Mme Josiane Favre, Caissière communale pour son travail ainsi que Mme Corinne Levrat, Administratrice des finances.

* * *

3. Budgets 2022
3.1 Budget du compte de résultat 3.1.1 <i>no 3290.3000.0 Jetons de présence autorité et commissions</i> - <i>Jetons Commission Senior+ : demande de crédit supplémentaire</i> 3.1.2 <i>no 3290.3170.00 Réception et animations</i> - <i>Animations organisées par la Commission Senior+ : demande de crédit supplémentaire</i>
3.2 Budget du compte d'investissement 3.2.1 <i>no 0220.5060.00 Renouvellement matériel informatique et téléphonie</i> - <i>Acquisition logiciels Urbanus pour la gestion électronique des archives, la prise des procès-verbaux et adaptation MCH2</i> 3.2.2 <i>no 0290.5040.01 Rénovation des bâtiments scolaires</i> - <i>Renouvellement chauffage du pavillon scolaire C à Porsel, installation d'une pompe à chaleur</i> - <i>Réfection étanchéité toiture du pavillon scolaire C à Porsel</i> 3.2.3 <i>no 7101.5031.01 Réfection de conduites</i> - <i>Changement de conduite eau potable à Porsel, Rte de Perreymartin</i>
3.3 Approbation des budgets

* * *

3.1.1 Budget du compte de résultat 2022 no 3290.3000.0 Jetons de présence autorité et commissions - Jetons Commission Senior+ : demande de crédit supplémentaire/CHF 3'500.00
--

3.1.2 Budget du compte de résultat 2022 no 3290.3170.0 Réception et animations - Animations organisées par la Commission Senior+ : demande de crédit supplémentaire/CHF 1'500.00
--

Mme Claudia Dougoud prend la parole pour donner des explications.

La Constitution du canton de Fribourg stipule à son article 35 que « les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité » et à son article 62 que « l'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations ».

Quelques chiffres (évolution démographique)

- Selon l'Office fédérale de la statistique notre canton connaîtra une forte augmentation de la proportion des seniors-es en âge d'être à la retraite (65 ans et plus).
- Celle-ci s'accroîtra de 107% en passant de 39'000 à 81'000 entre 2010 et 2035.
- En 2008, le Conseil d'Etat met en lumière certains problèmes et certaines lacunes du dispositif actuel en faveur des personnes âgées et a proposé au Grand Conseil une organisation de projet.
- En 2009, le comité chargé de piloter ce projet appelé désormais « Senior+ » a été nommé et le lancement officiel a eu lieu le 18 septembre 2009.
- En 2012, un avant-projet de concept cantonal en faveur des senior-e-s (Senior+) a été mis en consultation
- En 2015, le projet est accepté par le Conseil d'Etat et est prolongé de 2021 à 2023

Le mot d'ordre était le suivant :

d'ici au 30 juin 2021 (donc nous sommes en retard) chaque commune déterminera dans un concept communal par quelles mesures elle entend atteindre les objectifs de la politique Senior+ dans ses domaines de compétence.

Ces objectifs sont :

- intégration des seniors dans la société (→ participation des seniors, compréhension et solidarité entre générations) ;
- reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences (→ qualité de vie, qualité et coordination des prestations de soins, transfert de compétences) ;
- maintien de leur autonomie (→ sécurité et accessibilité de l'habitat, environnement et services

Il nous faut donc déterminer, dans les différents domaines, les offres déjà existantes et les secteurs qui doivent être améliorés pour s'adapter aux besoins des aînés.

La commune a envoyé plus de 160 questionnaires aux habitants de 65 ans et plus.

Nous arrivons à plus de 40% de retour alors que nous avions prévu 30 %.

- La commission sera composée de 8 personnes (homme/femme/jeunes/anciens) ; Mme Dougoud précise qu'outre elle-même, il y aura également Mme Christine Bongard dans la commission.
- Elle ajoute que Mme Bongard est infirmière. Elle a collaboré au Groupe de Seniors de la Basse-Glâne de 2014-2018. De par son expérience professionnelle, ce projet ne lui était pas inconnu et elle a donc accepté d'en être la déléguée.
- Notre but est de faire participer les seniors dans notre commission.
- Nos 3 villages seront représentés, hommes et femmes et également jeunes et seniors.
- Ils seront présentés lors de la prochaine assemblée communale.
- Nous arrivons pratiquement au terme de la 1^{ère} étape. Nous nous réjouissons de la suivante.

Mme Dougoud présente les 3 étapes. Elle détaille également le budget de CHF 5'000.00 prévu pour cette commission.

Etape 1 : janvier - février - mars - avril - mai 2022

Mise en commun du projet – motivation

(Représentante dicastère = Claudia et déléguée au projet = Christine)

- . Définition des buts, valeurs de la commission
- . Recherche de membres pour la commission Senior+
- . Audition des membres – choix (membres à la commission et groupe des bénévoles)
- . Envoi des réponses aux postulants fin mars
- . Création du cadre préconcept communal Seniors+
- . Présentation au conseil communal du cadre préconcept – membres de la commission – budget 2022 / validation
- . Présentation projet et préconcept assemblée communale et budget avril 2022
- . Calendrier de la commission Senior+
- . Validation étape 1

Etape 2 : juin à août 2022

Claudia et Christine : prévisualiser budget 2023

- . 1ère commission Senior+ JUIN
- . Mise en commun des buts et valeurs, charte
- . Calendrier de la commission
- . Définition des rôles
- . Préconcept Senior+ à développer
- . Mise en commun des idées
- . Démarrer organisation du premier village café seniors d'octobre
- . Lister ressources seniors de la commune et LOGO
- . Validation étape 2

Etape 3 : septembre à décembre 2022

Budget 2023

- . Village café seniors (fin octobre) pour les 64-65 ans et plus
- . Personnes ressources Senior+ bénévoles à identifier (demander adresses mails ; coordonnées)
- . Commission : résumé des priorités des seniors liées au village café et aux questionnaires de l'Association des Communes de la Veveyse
- . Propositions de projets prioritaires 2023 au conseil communal
- . L'activité de fin d'année à définir (dîner ?) fin décembre et à organiser
- . Validation étape 3

* * *

Commission Senior+

Jetons janvier à mai 2022	:	CHF	560.00
Jetons juin à décembre 2022	:	CHF	1 920.00
Salaire secrétaire commission	:	CHF	150.00
Café seniors fin octobre 2022	:	CHF	1 320.00
Repas de Noël participation frais	:	CHF	1 050.00
TOTAL demandé	:	CHF	5 000.00

Elle ajoute que le déficit prévu dans ce nouveau budget 2022 (ajout de CHF 5'000.00 à celui présenté en décembre 2021) est de 3.49% ; pour comparaison, en décembre 2021, il était à 3.39%.

Il est prévu que la commission travaille en collaboration avec les autres sociétés et groupes existants. Il ne s'agit pas de prendre la place des sociétés ou groupes qui ont mis sur pied des activités.

Le but de cette commission est de rapprocher et regrouper les personnes.

La parole est donnée à Mme Claudine Aebischer, Présidente de la Commission financière pour la lecture du rapport qui précise ce qui suit :

Budget du compte de résultat 2022

Sur demande du conseil communal, la commission financière a dû se pencher sur une augmentation de CHF 5'000.00, soit CHF 3'500.00 pour des jetons de présence de la nouvelle Commission Senior+ et CHF 1'500.00 pour des animations organisées par cette commission. Ce montant porte à **CHF 6'400.00** les charges pour cette commission et le déficit de l'exercice 2022 à **CHF 178'648.55**. Au vu de l'avenir financier de notre commune, ces charges complémentaires nous inquiètent quelque peu.

Toutefois, la commission financière propose d'accepter cette augmentation de CHF 5'000.00 au compte de résultat 2022.

(voir aussi le texte complet à la fin du paragraphe investissements 2022).

La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

Le budget pour les jetons de la Commission Senior+ (CHF 3'500.00) et pour les animations organisées par la Commission Senior+ (CHF 1'500.00) est accepté par 43 oui (quarante-trois) ; en outre, il y a 1 non et 2 abstentions.

3.2.1 Budget du compte d'investissement 2022

no 0220.5060.00 Renouvellement matériel informatique et téléphonie

- Acquisition logiciels Urbanus pour la gestion électronique des archives, la prise des procès-verbaux et adaptation MCH2/CHF 34'250.00

M. le Syndic précise que nous devons nous adapter à l'air du temps et de ce fait, nous allons passer à la gestion électronique des documents communaux. Pour cette raison, nous devons acquérir de nouveaux logiciels pour le montant de CHF 34'250.00.

→ Incidences financières

→ - amortissement : 10% → CHF 3 425.00 (selon tableau des taux d'amortissement MCH2)

→ - intérêts : 0.5% → CHF 171.25

→ - remboursement
de l'emprunt : 3.0% → CHF 1 027.50

La parole n'est pas demandée par l'assistance.

* * *

La parole est donnée à Mme Claudine Aebischer, Présidente de la Commission financière pour la lecture du rapport (voir le texte complet à la fin du paragraphe investissements 2022).

* * *

3.2.2 Budget du compte d'investissement 2022

no 0290.5040.01 Rénovation des bâtiments scolaires

- Renouvellement chauffage du pavillon scolaire C à Porsel, installation d'une pompe à chaleur/CHF 70'000.00

La parole est donnée à M. Jean Gillard, Conseiller communal, pour la présentation.

Le Conseil communal a prévu de changer le mode de chauffage du Pavillon scolaire C sis à Porsel ; en effet, actuellement, il est relié à l'Auberge de la Fleur de Lys pour le chauffage. Nous devons anticiper car la chaudière de l'Auberge qui sert pour les 2 bâtiments est âgée ; elle continuerait à servir uniquement pour l'Auberge et il y aurait un nouveau chauffage pour le Pavillon scolaire C, car, en plus, actuellement, il y a un problème de fuite sur la conduite qui relie les 2 bâtiments. Nous avons tenté de remédier à ce problème ; cependant, cela n'a pas fonctionné.

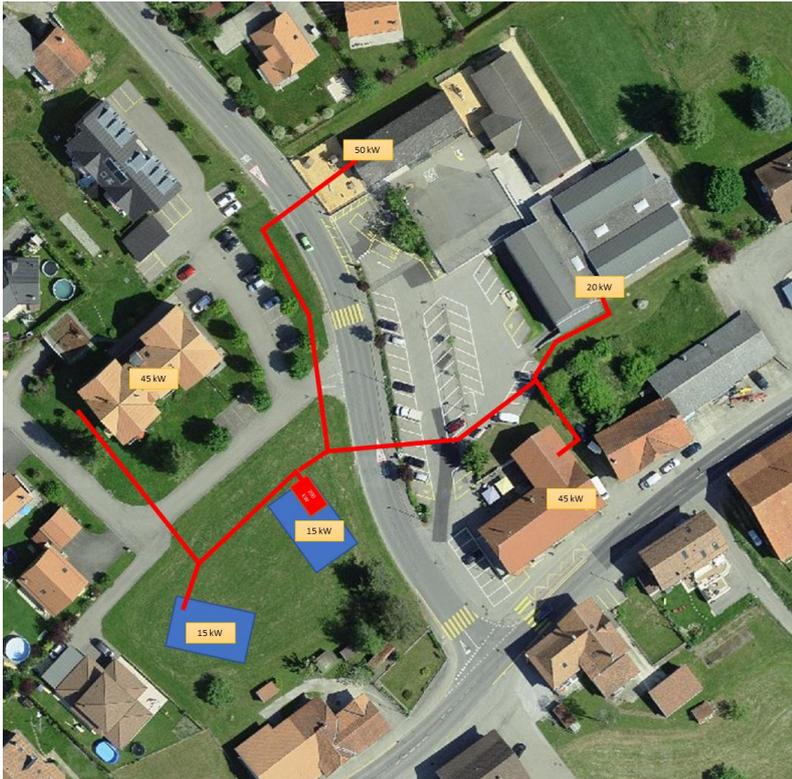
Pour ce qui est des Pavillons scolaires A et B, ils sont reliés par un même chauffage situé dans le Pavillon scolaire A.

En décembre 2021, nous avons présenté à l'assemblée communale, une demande de crédit pour installer une PAC (pompe à chaleur) air-eau pour ce Pavillon scolaire C. Toutefois, quelques citoyens ont demandé que le Conseil communal étudie une variante de PAC géothermique pour les 3 Pavillons scolaires A, B, C.

C'est ce qui a été fait et est présenté devant cette assemblée au moyen du beamer par M. Gillard.

Voici ce qui a été étudié :

1. au départ, nous avons étudié la possibilité d'un **CHAUFFAGE À DISTANCE** pour les 3 pavillons scolaires, l'Auberge de la Fleur de Lys et quelques bâtiments et futures constructions du quartier de l'Impasse de la Poste.



Cette variante a été abandonnée car

- Etude de faisabilité chauffage à distance communal (2014)
(pas compétitif économiquement, pas de place pour centrale)
- Installation commune à pellets avec parcelle voisine
(pas compétitif économiquement)
- Complexe scolaire, variante centralisée à pellets
(cher à l'exploitation, problèmes sur conduites)

2. BESOINS ÉNERGÉTIQUES POUR CHAQUE PAVILLON SCOLAIRE

	PUISSANCE [KW]
BATIMENT A	~15
BATIMENT B	~15
BATIMENT C	28
AUBERGE	~40
TOTAL	~ 98

Il est à préciser que les estimations de puissance mentionnées ci-dessus tiennent compte de l'isolation complète du bâtiment A **pour un montant d'environ CHF 390'000.00 (donc à rajouter au budget des PAC)**

3. VARIANTES RETENUES

a- Auberge de la Fleur de Lys = considérée séparément, par PAC géothermique

b- Complexe scolaire (3 Pavillons) = variante géothermique centralisée

→ **b- variante centralisées sondes géothermiques**

- offre comparative demandée sur bâtiment C
- espacement des sondes ~7 m – champ de sondes
- conduites à refaire

TOTAL : CHF 360'000.00 (voir ci-dessous)

BESOINS	SONDES [m]
BATIMENT AB	3 x 200 m
BATIMENT C	3 x 200 m
TOTAL	6 x 200 = 1200 m

ESTIMATIONS	BUDGET [CHF]
Production de chaleur	110'000.00
Sondes	110'000.00
Conduites	80'000.00
Sous-stations	30'000.00
Electricité, ing, divers, ...	30'000.00
TOTAL	360'000.00



c- Complexe scolaire (3 Pavillons) = PAC pour AB et C

→ **c- variante décentralisée avec PAC air-eau**

- Pavillons A et B, 2 PAC de 15 kWh = CHF 75'000.00
- Pavillon C, 2 PAC de 15 kWh = CHF 75'000.00

TOTAL : CHF 150'000.00

4. COMPARAISON

BESOINS	Investissement [CHF]	CONSOMMATION ELECTRICITE [KWh/an]	Retour sur investissement [an]
c- variante PAC AIR EAU AB + C	150'000.00	30'000.00	-
b- variante PAC GEOTHERM centralisée	400'000.00	27'000.00	> 400

- Des installations décentralisées permettent de planifier les travaux par étape et ainsi de mieux gérer les investissements.

EN RESUME :

La Commission Energie propose pour les écoles (Pavillons scolaires A, B et C) d'opter pour la solution PAC air-eau décentralisée AB + C pour les raisons suivantes :

- Cette solution possède le coût d'investissement le plus bas.
- Le gain écologique de quelques pourcents des variantes géothermiques ne justifie pas leur surcoût.
- Des installations décentralisées permettent de planifier les travaux par étape et ainsi de mieux gérer les investissements.
- En ce qui concerne l'auberge, pour des raisons de taille d'installation et d'impact phonique, la solution géothermique pourrait être retenue.
 - Incidences financières
 - - amortissement : 3.0% → CHF 2 100.00 (selon tableau des taux d'amortissement MCH2)
 - - intérêts : 0.5% → CHF 350.00
 - - remboursement de l'emprunt : 3.0% → CHF 2 100.00

* * *

Mme Françoise Monney de Pont, demande si les PAC vont changer quelque chose, au niveau des coûts d'exploitation actuels ?

R. M. le Syndic répond que cela va changer déjà au niveau du coût sachant le prix actuel du litre de mazout et cela ne va pas en diminuant.

Nous devons vraiment anticiper en vue du prochain hiver ; nous souhaitons éviter une panne de chauffage et nous trouver devant le fait accompli.

M. Thierry Dewarrat de Porsel, Membre de la Commission de l'Energie demande à M. Gillard quelle quantité de mazout est utilisée par année pour le Pavillon scolaire C/Auberge de la Fleur de Lys.

R. 14'000 litres.

M. Dewarrat fait une estimation à 1/3 de cette quantité pour l'Auberge de la Fleur de Lys. Il ajoute que les frais d'entretien pour une PAC s'élèvent entre 500 et 1'000.00 fr./an.

M. le Syndic ajoute qu'en choisissant une PAC nous faisons un choix responsable par rapport à la politique énergétique ; actuellement, les PAC sont moins bruyantes et on peut obtenir une mise en service rapide.

Il ajoute que le coût budgété de CHF 70'000.00 inclut la PAC et le génie civil.

* * *

La parole est donnée à Mme Claudine Aebischer, Présidente de la Commission financière pour la lecture du rapport (voir le texte complet à la fin du paragraphe investissements 2022).

3.2.2 Budget du compte d'investissement 2022

no 0290.5040.01 Rénovation des bâtiments scolaires

- Réfection étanchéité toiture du pavillon scolaire C à Porsel/CHF 50'000.00

La parole est donnée à M. Jean Gillard, Conseiller communal, pour la présentation.

Il précise que les toits plats du Pavillon scolaire C datent, pour le premier de 2004 et pour son extension de 2010. Il y a eu un raccord qui s'est fait entre les 2 parties du bâtiment et cela génère un escalier car la partie 2010 est plus haute de 54 cm que la partie 2004.

L'eau semble s'écouler au raccord des 2 toits sur cet escalier. En effet, des tests ont été effectués, à savoir :

- remplissage d'eau sur la partie 2004 tout en bouchant les écoulements : résultat aucun problème d'étanchéité

- remplissage d'eau sur la partie 2020 tout en bouchant les écoulements : résultat aucun problème d'étanchéité

M. Gillard a ensuite été contrôler lorsqu'il pleuvait : résultat aucun problème d'étanchéité.

Puis il a fait un nouveau contrôle, après qu'il ait neigé et là... résultat : de l'eau s'écoulait ! Il a pu constater que lorsque la neige stagne sur l'escalier, puis qu'elle fond, l'eau passe par les fissures et cela coule à l'intérieur. Il a donc demandé une offre pour une réparation.

→ **Incidences financières**

→ - amortissement : 3.0% → CHF 1 500.00 (selon tableau des taux d'amortissement MCH2)

→ - intérêts : 0.5% → CHF 250.00

→ - remboursement
de l'emprunt : 3.0% → CHF 1 500.00

* * *

M. Marc Levrat de Porsel demande en quelle matière sont les toits ?

R. M. Gillard lui précise qu'ils sont en bitume.

M. Levrat demande s'il y a du gravier sur les toits ?

R. M. Gillard répond que c'est effectivement du gravier de 2.5 cm.

M. Levrat demande s'il n'est pas possible de réparer uniquement la partie raccord (escalier) ?

R. M. Gillard répond par l'affirmative en précisant que nous allons demander un devis pour ce travail spécifique.

M. Levrat résume la situation ainsi : finalement, le montant de CHF 50'000.00 demandé va servir pour le cas où nous nous retrouverions dans la situation la pire au niveau du coût de la réparation ?

R. M. Gillard répond que c'est correct ; le Conseil communal espère quand même que le coût sera moins élevé que prévu.

M. Thierry Dewarrat demande si le Conseil communal a agendé les travaux de rénovation du Pavillon scolaire A, dont nous avons parlé sous le point PAC ?

R. M. le Syndic répond que rien n'est prévu actuellement car il n'y a pas d'urgence. Toutefois, nous sommes quand même renseignés sur le coût dans le cadre de l'étude de la PAC pour le Pavillon scolaire C.

* * *

La parole est donnée à Mme Claudine Aebischer, Présidente de la Commission financière pour la lecture du rapport (voir le texte complet à la fin du paragraphe investissements 2022).

3.2.3 Budget d'investissement

no 7101.5031.01 Réfection de conduites

- Changement de conduite eau potable à Porsel, Rte de Perreymartin/CHF 79'000.00

M. Nicolas Favre, Conseiller communal, prend la parole pour donner les explications.

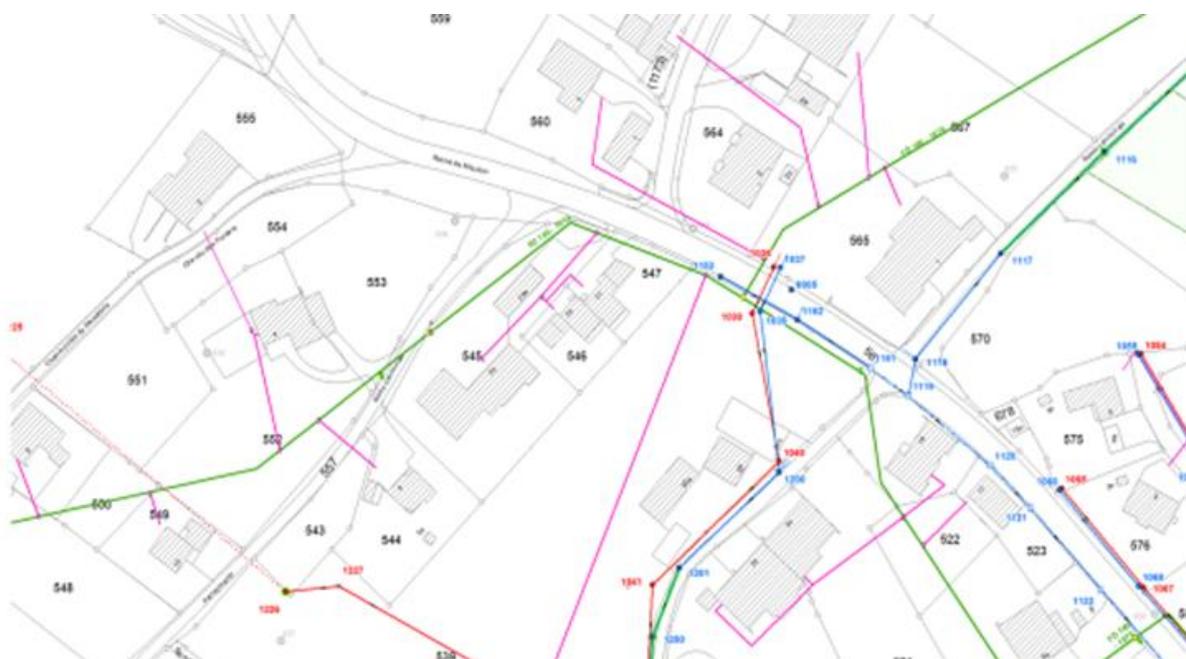
M. Favre précise qu'il y a 9 km de conduites d'eau potable sur le territoire communal. Ce sont environ 200 mètres qui sont concernés par la réfection. M. Favre montre la carte précitée et indique l'emplacement de la conduite en donnant des explications.

Ces conduites datent de 1976 (en théorie, ce genre de conduite a une espérance de vie de 80 ans). Sur ce tronçon, sur 11 ans, il y a eu 7 réparations dues à des fuites d'eau, dont 2 sur les 2 dernières années. L'aspect extérieur de la conduite est en mauvais état.

On peut se demander pourquoi certaines conduites sont en mauvais état ; c'est difficile à dire, peut-être le terrain qui bouge ou alors la qualité du matériel sur certains tronçons.

M. Favre précise que sur le montant total, il y a 51'000.00 fr. pour les fournitures et la pose du matériel et 28'000.00 fr. pour le passage sous la route. Il ajoute que la nouvelle conduite sera en polyéthylène.

Cette dépense n'aura pas d'incidence sur le prix de l'eau. Il y a assez de réserve pour couvrir cela.



→ **Incidences financières**

- - amortissement : 1.25% → CHF 987.50 (selon tableau des taux d'amortissement MCH2)
- - intérêts : 0.5% → CHF 395.00
- - remboursement de l'emprunt : 3.0% → CHF 2 370.00

* * *

La parole est donnée à Mme Claudine Aebischer, Présidente de la Commission financière pour la lecture du rapport (voir le texte complet ci-dessous).

Rapport de la Commission financière
--

La commission financière s'est réunie le lundi 4 avril 2022 pour assister à la présentation du budget communal 2022 par M. le Syndic Jean-Claude BONGARD, accompagné de Mme Corinne LEVRAT caissière communale et ainsi pouvoir réaliser un rapport complémentaire visant à préavisier les investissements qui n'ont pas pu être votés lors de l'assemblée du 14 décembre 2021. Les explications fournies poste par poste ont répondu à toutes les questions des membres de la commission financière présents.

En préambule, la commission financière tient à remercier le conseil communal dans son ensemble pour son engagement, ainsi que la caissière et les secrétaires pour leur travail de qualité.

Budget du compte de résultat 2022

Sur demande du conseil communal, la commission financière a dû se pencher sur une augmentation de CHF 5'000.00, soit CHF 3'500.00 pour des jetons de présence de la nouvelle Commission Senior+ et CHF 1'500.00 pour des animations organisées par cette commission. Ce montant porte à **CHF 6'400.00** les charges pour cette commission et le déficit de l'exercice 2022 à **CHF 178'648.55**. Au vu de l'avenir financier de notre commune, ces charges complémentaires nous inquiètent quelque peu.

Toutefois, la commission financière propose d'accepter cette augmentation de CHF 5'000.00 au compte de résultat 2022.

Budget d'investissement 2022

Le budget d'investissement présente une charge CHF 2'540'100.00 dont CHF 2'116'850.00 sont des investissements acceptés en 2020 et reportés en 2022. Il reste donc un solde de CHF 423'250.00 de charges et CHF 0.00 de produits soit une charge nette de CHF 423'250.00. Dans ces CHF 423'250.00 sont inclus les CHF 34'250.00 pour le renouvellement informatique et téléphonie, CHF 70'000.00 pour l'installation de la pompe à chaleur du bâtiment C des écoles, CHF 79'000.00 pour la réfection d'une conduite d'eau route de Perreymartin à Porsel, CHF 50'000.00 pour la réfection et l'étanchéité du toit bâtiment C des écoles ainsi que les CHF 190'000.00 affectés à la réfection de l'appartement de la fleur de Lys qui ont été votés lors de l'assemblée du 14 décembre 2021.

La commission financière propose d'accepter les investissements de CHF 233'250.00, les charges financières en découlant restent supportables.

Comme déjà mentionné lors de l'assemblée communale du 14 décembre 2021, la commission financière est préoccupée par l'avenir financier de notre commune à court terme. Dès 2024, les charges liées prévues et les amortissements présentent un risque de déficit pour la Commune si les revenus restent en stagnation.

* * * *

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote. M. le Syndic rappelle que le budget du compte de résultat et du compte d'investissement sera approuvé poste par poste.

3.2.1 Budget du compte d'investissement 2022

no 0220.5060.00 Renouvellement matériel informatique et téléphonie
- Acquisition logiciels Urbanus pour la gestion électronique des archives, la prise des procès-verbaux et adaptation MCH2/CHF 34'250.00

est approuvé par 45 oui (quarante-cinq) ; en outre, il y a 1 abstention.

3.2.2 Budget du compte d'investissement 2022

no 0290.5040.01 Rénovation des bâtiments scolaires
- Renouvellement chauffage du pavillon scolaire C à Porsel, installation d'une pompe à chaleur/CHF 70'000.00

est approuvé par 45 oui (quarante-cinq) ; en outre, il y a 1 non.

3.2.2 Budget du compte d'investissement 2022

no 0290.5040.01 Rénovation des bâtiments scolaires
- Réfection étanchéité toiture du pavillon scolaire C à Porsel/CHF 50'000.00

est approuvé par 42 oui (quarante-deux) ; en outre, il y a 3 non et 1 abstention.

3.2.3 Budget d'investissement

no 7101.5031.01 Réfection de conduites
- Changement de conduite eau potable à Porsel, Rte de Perreymartin/CHF 79'000.00

est approuvé à l'unanimité (46 oui, quarante-six).

M. le Syndic remercie l'assistance pour ses décisions et la confiance témoignée envers le Conseil communal.

4. Association des Ambulances Sud Fribourgeois – Association Secours Sud Fribourgeois Modification des statuts, approbation

M. le Syndic donne la parole à M. Christian Cardinaux, Conseiller communal.

→ Le 26 mars 2021, le Grand Conseil a adopté la loi sur la défense incendie et les secours qui est entrée partiellement en vigueur le 1^{er} juillet 2021. La loi déploiera complètement ses effets le 1^{er} janvier 2023.

→ Cette loi représente un grand changement pour l'organisation des sapeurs-pompiers. Une structure opérationnelle fondée sur des sapeurs-pompiers de milice, mais avec un encadrement professionnel. A cet effet, il convient de différencier les deux dimensions suivantes et l'organisation territoriale.

→ Dimension administrative

Gouvernance politique et administrative : Conformément à l'art. 14 al. 1 LDIS, ce sont les associations de communes qui s'assurent de la dimension administrative.

→ Dimension opérationnelle

Organisation de la défense incendie et des secours : Conformément à l'art. 6 LDIS,

* * *

Organisation territoriale

- 05 bataillons qui correspondent aux associations de communes
 - 38 bases de départ pour couvrir l'ensemble des risques du canton
- Association pour les districts du Sud

→ Se fondant sur le préavis de la Conférence des Préfets et de la commission cantonale de la défense incendie CDIS, **le Conseil d'État a approuvé le découpage institutionnel proposé :**

→ à savoir, pour les districts **de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse**, le fonctionnement des sapeurs-pompiers par le biais d'une **seule association de communes. Les CSPI sont dissous, redessinés et réaffectés dans un nouveau bataillon.**

→ **réunir les ambulances et les pompiers au sein d'une même association.** Cette manière de faire a en effet l'avantage de réunir en une seule entité les feux bleus pompiers et ambulances, ce qui amène une vision d'ensemble de ces prérogatives ainsi que des synergies tant du point de vue administratif que pour le commandement, le matériel, etc.

Bases de départ

→ Le territoire cantonal est réparti en bases de départ dont le périmètre d'intervention est délimité en fonction des risques, des missions attribuées et des objectifs de performance. Le découpage traditionnel politique n'est plus une référence.

→ Pour des raisons géographiques et de proximité, **notre commune sera rattachée à la base de départ de Rue.**

→ Cependant si une intervention était nécessaire sur les hauts de Bouloz en limite avec les Ecasseys, commune de Vuisternens, c'est la base de départ la plus proche qui interviendrait.

→ L'ECAB **conserve les accords intercantonaux avec Oron-La-Ville** pour notre commune.

Le choix des bases de départ ne dépend pas des associations de communes. En d'autres termes, peu importe l'association de communes (càd. que les districts du Sud forment une association de communes ou trois associations de communes avec un grand ou un petit budget), les bases de départ sont définies, et il convient d'en prendre acte.

Selon la carte opérationnelle, les 14 bases de départ retenues dans les trois districts du Sud (composés de 52 Communes) sont les suivantes :

<u>Gruyère</u>	<u>Glâne</u>	<u>Veveyse</u>
Bulle	Romont	Châtel-St-Denis
Broc	Villorsonnens	Granges (Veveyse)
Val-de-Charmey	Rue	La Verrerie
Vaulruz		
Grandvillard		
Jaun		
La Roche		
Marsens		

Association pour les districts du Sud

→ Le **siège de l'Association est situé à la Préfecture** correspondant au Président de l'Assemblée des délégués (art. 4). Le choix du siège ne coïncide pas avec l'emplacement de l'administration, qui est une décision opérationnelle que devra prendre le comité exécutif.

→ Par conséquent, outre le fait d'assumer les missions relatives à l'exploitation d'un service d'ambulances, les **nouveaux statuts prévoient un nouveau but, à savoir celui d'organiser et mettre en œuvre l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours.** Ambulances et pompiers sous la même organisation.

→ **La commission « nouvelle structure »** formée de douze élus communaux et un Préfet. Est appelée à devenir le comité exécutif de l'association et doit désormais décider des éléments concrets. Elle doit en particulier effectuer les tâches suivantes :

→ Mettre sur pied la nouvelle organisation de l'association, en particulier établir un organigramme, des cahiers des charges et définir le lieu de travail de l'administration ;

→ Définir le nombre d'EPT ;

→ Engager l'administrateur et le personnel ;

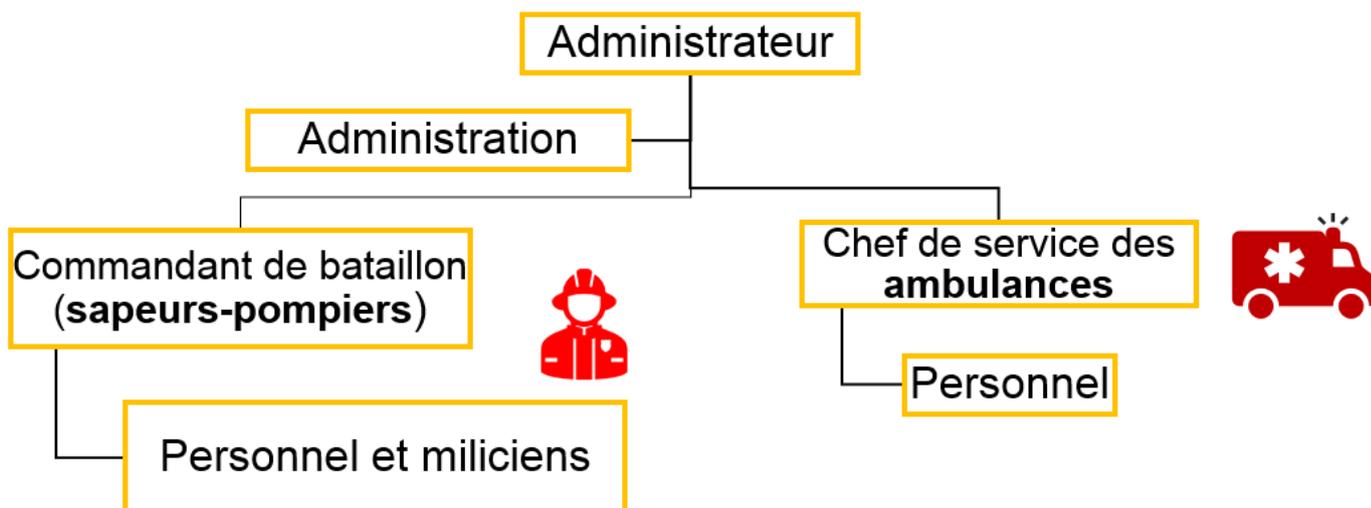
→ Définir les prix de location des bases de départ et établir des contrats à ce propos ;

→ Informer les communes des réflexions et décisions ;

→ etc.

Toutes ces décisions permettront de proposer un budget 2023 lors de l'assemblée d'automne 2022.

Organisation & Structures



Gouvernance politique : la gouvernance politique proposée est la suivante :

	<u>Statuts des ambulances Sud Fribourgeois</u>	<u>Nouveaux statuts des Secours Sud fribourgeois</u>
<u>Assemblée des délégués</u>	Représentation des communes (art. 6) : -500 habitants = 1 voix -Chaque commune possède au minimum 1 voix	Représentation des communes (art. 6) : -500 habitants = 1 voix -Chaque commune possède au minimum 1 voix
	Délibérations (art. 11) : -Décisions prises à la majorité absolue des voix	Délibérations (art. 12) : -Décisions sont prises aux deux-tiers des voix -Elections selon la loi sur les communes
<u>Comité de direction</u>	Composition (art. 12) : -Un représentant par district qui exerce en même temps une fonction dans un organe du réseau santé respectif -Un membre d'un exécutif communal -Un préfet -Le Directeur (avec voix consultative) -Le Secrétaire	Composition (art. 13) : -Un Préfet -Quatre représentants politiques par districts. En principe, il s'agit de Conseiller communaux, dont un par district étant un conseiller communal du chef-lieu.
<u>Commission financière</u>	Composition (art. 19a) : -5 membres	Composition (art. 19) : -Au minimum de cinq membres, dont au moins un par district

« STATUTS Secours Sud fribourgeois »

Afin de concrétiser cette vision, les statuts de l'association des ambulances Sud fribourgeois ont été modifiés. Ces modifications ont été discutées et approuvées lors de l'assemblée des délégués des communes de l'association des ambulances Sud fribourgeois le 24 février 2022 à Châtel-Saint-Denis.

Art. 1 Membres

Les communes des districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse forment une association de communes au sens des articles 109 et suivants de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1).

Art. 2 Nom

L'association de communes (ci-après : l'association) porte le nom suivant : Secours Sud fribourgeois.

Art. 4 Siège

Le siège de l'Association se situe à la Préfecture correspondant au Président de l'Assemblée des délégués.

Art. 5 Organes de l'association

- Les organes de l'association sont :
- L'assemblée des délégués ;
- Le comité de direction ;
- L'administrateur ;
- La commission financière.

Art. 8 Séance constitutive

¹ La séance constitutive est convoquée par les Préfets de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse.

² L'assemblée des délégués se constitue pour la législature en élisant, sous réserve de désignations statutaires, son président, son vice-président et son secrétaire.

³ En principe, le président est un préfet, en alternance entre les trois districts par législature.

Art. 13 Composition

¹ Le comité de direction est composé :

a) d'un préfet ;

b) de quatre représentants politiques par district. En principe, il s'agit de conseillers communaux, dont un par district étant un conseiller communal du chef-lieu.

² L'administrateur de l'association participe aux séances du comité de direction avec voix consultative.

³ Le comité de direction s'adjoit les services d'un secrétaire pour la prise des procès-verbaux.

⁴ Le comité de direction peut requérir, lors de ses séances, la présence du commandant du bataillon et du chef du service des ambulances.

⁵ Les membres du comité de direction sont élus pour une législature. Ils sont rééligibles.

⁶ Le comité de direction se constitue lui-même.

Art. 18 Attributions

¹ L'administrateur est responsable de la gestion administrative et financière de l'association, selon un cahier des charges arrêté par le comité de direction.

² Il assume les fonctions de secrétaire et d'administrateur des finances au sens de la loi sur les communes.

³ Il a notamment les attributions suivantes :

- Gérer les ressources humaines de l'association pour les postes du personnel permanent ;
- Tenir la comptabilité de l'association ;
- Assumer la gestion des ressources financières de l'association, des immeubles, du matériel, du mobilier, des machines, de l'informatique et des commandes ;
- Assurer le secrétariat de l'assemblée des délégués.

Art. 23 Obligation de servir

Sont astreints à s'incorporer dans le bataillon des sapeurs-pompiers les hommes et les femmes, domiciliés sur le territoire des communes membres, quelle que soit leur nationalité, à partir du 1^{er} janvier de l'année de leurs 18 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs 40 ans.

Actuellement pour notre CSPI dès 20 ans révolu jusqu'à 45 ans

Art. 24 Taxe d'exemption

¹ Les personnes astreintes à l'obligation de servir et qui ne sont pas incorporées dans le bataillon sont soumises à une taxe d'exemption annuelle, qui est prélevée par l'association, au travers des communes membres.

² Sont dispensés de l'obligation de servir et exonérés du paiement de la taxe d'exemption :

a) Les personnes au bénéfice d'une rente AI ;

b) Les personnes s'occupant, dans leur propre ménage, d'une personne invalide ou impotente (une seule personne dispensée par ménage) ;

c) Les membres d'un autre bataillon de sapeurs-pompiers ;

d) Les membres, astreints au service d'urgence, des services d'ambulances ou des corps de police cantonale ;

e) Les conseillers communaux ;

f) Les préfets et les lieutenants de préfet ;

g) Les membres permanents de l'organe cantonal de conduite en cas de catastrophe au sens de la législation sur la protection de la population ;

h) Les personnes requérantes d'asile, admises provisoires et réfugiées, au sens de la loi fédérale sur l'asile.

³Les personnes âgées de 18 à 20 ans sont exonérées de la taxe d'exemption annuelle.

⁴ La taxe d'exemption est fixée par l'assemblée des délégués, à CHF 200.- au maximum par personne. Le montant de la taxe tient compte du budget de l'association et des coûts de la défense incendie et des secours. Le produit de la taxe d'exemption est exclusivement affecté à la défense incendie et aux secours.

⁵ En cas d'assujettissement partiel d'une personne durant l'année, notamment en cas de déménagement dans une commune d'une autre association, la taxe est perçue prorata temporis.

⁶ L'assemblée des délégués arrête les modalités de perception de la taxe dans les limites fixées au présent article.

La taxe d'exemption dans notre commune est actuellement à 200.00 fr. par an. Afin de trouver un consensus entre les communes, elle devrait probablement être fixée à 150.00 fr.

Art. 28 Ressources

Les ressources de l'association sont :

- Les contributions des communes membres ;
- Les taxes d'exemption ;
- Les subventions des pouvoirs publics et des tiers ;
- Les recettes d'exploitation ;
- Les dons et legs ;
- Les produits des prestations facturées à des tiers ;
- Les produits divers, y compris les locations à des tiers.

Art. 30 Répartition des charges – Charges de résultats

¹ Les charges de résultats se composent des charges financières (intérêts et amortissements) et des charges d'exploitation.

² Les charges financières découlant des investissements et les charges d'exploitation sont réparties entre les communes membres en fonction de la population légale.

C'est ce qui est déjà appliqué entre les communes Le Flon et Saint-Martin

Art. 39 Entrée en vigueur

¹ Les statuts approuvés par le Conseil d'État le 2 avril 2019 sont abrogés.

² Les présents statuts entrent en vigueur à la fin du régime transitoire de la LDIS, après avoir été adoptés par toutes les communes mentionnées à l'article premier et leur approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF).

La loi sur la défense incendie et les secours (LDIS ; RSF 731.3.1) fonctionne actuellement sous un régime transitoire, ce dernier courant jusqu'au 31 décembre 2022 selon décision du Conseil d'État.

- Ce qui veut dire que la loi déploiera complètement ses effets à partir du 1^{er} janvier 2023 sur le plan administratif.

- L'opérationnel va se mettre en place petit à petit.

- Notre CSPI restera donc actif jusqu'à la mise en place de façon optimale de la nouvelle organisation afin de ne pas se trouver sans ressource en cas de grave problème.

- Ces modifications doivent être approuvées par les législatifs de toutes les communes membres.

Notre Préfet et le Conseil communal vous invitent vivement à accepter ces nouveaux statuts.

* * *

Au sujet des charges d'exploitation, M. Gérard Mesot de Bouloz, demande si elles seront plus ou moins élevées qu'actuellement pour les 2 instances et qu'en est-il du coût des ambulances ?

R. M. Cardinaux répond que le projet de budget 2023, établi par le Groupe de travail, prévoit une participation de 54.40 fr./hab ; les taxes doivent être couvertes à 70%. Ensuite cela devrait revenir à 16.50 fr./hab.

M. Cardinaux ajoute que l'ancien système est nettement moins cher puisqu'il est à 8.50 fr./hab.

Mme Claudine Aebischer constate que dans les exemptions, il n'y a plus les mamans seules avec enfants à charge !

Mme Christine Bongard demande si le lieu de départ des ambulances sud fribourgeois sera toujours à Vaulruz ?

R. cela ne va rien changer ; leur base sera toujours à Vaulruz.

Mme Aebischer demande si la Commune de Saint-Martin (cf. actuellement est liée avec notre Commune pour CSPI) **sera affectée à la base de La Verrerie ?**

R. oui.

Mme Aebischer demande ce qu'il va advenir de ce qui a été mis en commun au moment de la fusion des 2 corps de SP (infrastructures etc).

R. au niveau des infrastructures, Saint-Martin a construit un bâtiment du feu et s'il n'est pas réutilisé, elle va devoir trouver une nouvelle utilisation.

Mme Aebischer est quelque peu étonnée qu'on laisse les Communes faire des dépenses et ensuite, elles doivent se débrouiller pour utiliser les éléments.

Mme Aebischer demande où auront lieu les exercices SP ?

R. à Rue (rien n'est encore définitif) et espérons également dans d'autres villages afin que les SP se familiarisent avec les lieux.

M. Pascal Falcy de Porsel pense que nous n'aurons plus de CSPI sur place. Qu'advient-il s'il y a un départ de feu sur le territoire communal. Ne devrait-on pas conserver un garage « du feu » ?

R. M. Christian Cardinaux retient la proposition de M. Falcy au sujet du garage du feu.

Au sujet des ambulances au départ de Vaulruz, Mme Catherine Tardin de Pont, demande si la tarification va changer avec ce nouveau système de Secours Sud fribourgeois ?

R. M. Cardinaux lui répond que de ce côté-là, rien ne va changer.

Mme Aebischer parle des ambulances et des taxes de prise en charge plus des km qui nous sont facturés. Nous allons voir nos frais augmenter car nous allons être préférentiels étant donné qu'il n'y a plus d'urgences à l'hôpital de Riaz et que nous devons nous rendre à Fribourg.

M. Marc Levrat de Porsel demande ce qui va se passer si un jeune souhaite faire partie du Corps de SP ? Est-ce qu'il sera automatiquement pris ou va-t-on lui dire de payer la taxe ?

R. M. Cardinaux répond que normalement les jeunes pourront faire partie du Corps de SP. Peut-être va-t-il en manquer ?

M. Levrat demande à M. Cardinaux de noter sa question et d'en parler au Comité concerné.

M. Cardinaux répond qu'il va faire le nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

Les statuts de l'Association des Ambulances Sud Fribourgeois – Association Secours Sud Fribourgeois sont approuvés par 36 oui (trente-six) ; en outre, il y a 3 non et 7 absents.

M. le Syndic précise que nous sommes la deuxième Commune à accepter ces statuts après la Commune du Châtelard.

5. Informations du Conseil communal

5.1 Ecoles, organisation transports

Mme Maude Cardinaux, Vice-Syndique prend la parole pour donner quelques explications.

Après avoir fusionné avec Saint-Martin

- le cercle scolaire, en 2019
- l'accueil extrascolaire, en 2020

nous avons décidé de faire de même avec les transports scolaires, dès la rentrée 2022-2023.

Les TPF ayant été retenus pour cette prestation, nous aurons le plaisir, pour la Commune Le Flon, de poursuivre notre collaboration avec eux et pour Saint-Martin, ce sera une première.

Nous sommes certains que tout va bien se passer sachant que c'est une Entreprise fiable et de qualité.

Dans le cadre des discussions pour ces transports, nous avons étudié, en profondeur, le problème des répartitions d'élèves qui est souvent assez compliqué et parfois difficile dans les choix qu'il y a à faire.

Il a finalement été décidé de mettre les degrés 1H à 4H dans les écoles de Porsel et les degrés 5H à 8H dans les bâtiments de Saint-Martin.

- Cela va éviter des partages parfois peu heureux, à savoir le déplacement de 4 ou 5 élèves d'un degré pour compléter une classe à Saint-Martin ou vice versa en direction de Porsel.
- Cela va également faciliter l'organisation pour les parents qui, d'année en année, sauront sur quel site sera leur enfant.

En finalité cela permettra aux enfants du même âge de pouvoir rester ensemble pour suivre leur scolarité.

Il nous aura fallu 3 ans pour trouver un équilibre et nous sommes confiants sur le fait que la rentrée prochaine ainsi que les suivantes auront une bonne dynamique.

M. Clotilde Medana Schlageter de Bouloz demande s'il y aura un coût supplémentaire par rapport à actuellement ?

R. Mme Cardinaux répond par l'affirmative car les bus seront plus grands. Toutefois, les coûts seront répartis à raison de 50/50% entre les 2 Communes.

Actuellement, les transports scolaires ne font pas partie du pot commun et chaque Commune paie son transport scolaire.

M. Medana Schlageter demande si nous avons étudié l'option pour l'achat de bus scolaires ?

R. Mme Cardinaux précise que cette option a été écartée car trop astreignante au niveau de l'organisation, à savoir, achat des bus, frais d'entretien des bus, remplacement rapide d'un bus qui serait en panne, assurances, engagement du personnel pour conduire les bus, remplacement du même personnel en cas de maladie, et fait non négligeable, établissement de l'horaire pour tout le cercle scolaire.

M. le Syndic précise que Saint-Martin avait ses propres bus jusqu'à présent et elle doit justement les changer. C'est pour cela que nous avons décidé de fusionner les transports scolaires.

Au sujet des horaires, Mme Medana Schlageter demande si les TPF s'alignent sur les demandes des parents ?

R. Mme Cardinaux répond que nous fournissons, aux TPF, les effectifs et les trajets à effectuer et eux s'occupent de réaliser l'horaire. Par exemple, il n'y aura plus qu'un bus pour Bouloz qui va faire une « boucle ».

Mme Cardinaux ajoute qu'il y aura moins d'attente à l'école sachant que les premiers élèves arriveront à 7 h 45. Elle précise encore que les TPF sont les seuls qui ont pu nous garantir l'arrivée de tous les élèves pour le début de la classe à 08 h 00, ce sur tous les sites (Porsel et Saint-Martin).

Mme Claudine Aebischer demande quel est le coût pour ces transports ?

R. CHF 355'000.00 ; actuellement, pour Le Flon, c'est CHF 150'000.00.

Mme Aebischer demande si c'est SANS les courses piscine et autres courses spéciales ?

R. oui, effectivement, ces prestations sont facturées à part comme c'est déjà le cas actuellement.

5.2 Information sur la vente des locaux communaux de l'Administration communale à Bouloz

M. le Syndic précise que nous allons procéder à la vente de l'actuel bureau communal de Bouloz d'ici le courant de l'été 2022.

Il est prévu :

1. de mettre des annonces avec l'indication d'un prix de départ
une annonce sera insérée dans le Bulletin communal d'informations
2. de faire arriver les offres chez un notaire
3. dans un délai imparti

4. entretemps, une visite des locaux sera organisée
5. ensuite les offres seront ouvertes devant le notaire
6. les locaux seront attribués au plus offrant

M. Raymond Dévaud de Porsel (ancien Syndic) précise que l'insertion de l'annonce de vente dans le Bulletin communal d'information est une bonne chose ; cependant, il serait également nécessaire de la faire paraître via un tous-ménages.

R. M. le Syndic prend note de cette proposition.

M. Dévaud demande quel sera le prix de départ pour cette vente ?

R. M. le Syndic précise que nous avons une estimation de 2017 qui indique le montant de CHF 265'000.00. Nous allons, toutefois, refaire une estimation car les prix dans l'immobilier sont à la hausse.

M. Dévaud pense effectivement qu'il manque CHF 100'000.00 sur le montant précité.

M. Antoine Pittet de Bouloz demande à qui appartiennent les abris PC de Bouloz ?

R. M. le Syndic précise qu'ils sont à la Commune et ceux-ci ne seront, bien entendu, pas vendus.

6. Divers

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Jean-Luc Tardy de Bouloz demande où en est le dossier VALTRALOC, centre de Bouloz ?

R. M. Ludovic Fragnière, Conseiller communal en charge du dossier, répond que les travaux devraient être terminés pour 2024. Le dossier suit son cours et sachant que certaines lois ou directives se modifient en cours de route, nous devons, à chaque fois, adapter le dossier !

* * *

Mme Catherine Tardin de Pont rappelle que lors de l'assemblée communale de l'année passée, elle avait demandé que le Conseil communal étudie la pose de Vélux dans les locaux de l'AES (dans la Salle polyvalente) afin d'y apporter plus de lumière.

R. M. le Syndic répond qu'il n'a pas de réponse à apporter car nous avons oublié la demande de Mme Tardin. Il la prie de bien vouloir nous excuser et précise que le Conseil communal va faire le nécessaire pour l'assemblée de décembre 2022.

* * *

Mme Carmen Favre de Bouloz précise qu'il y a des palettes qui sont en train de pourrir dans la forêt de la Tossaire à Bouloz. Elle demande si on peut faire quelque chose pour les évacuer.

R. M. le Syndic répond que M. Jean Gillard, Conseiller communal responsable des forêts va s'en occuper.

Mme Favre ajoute que la route de la Tossaire devrait être forestière car elle constate une grande circulation sur celle-ci.

R. On lui fait remarquer que la partie haute de cette route est déjà forestière.

Elle précise qu'il faut que ce soit toute la route qui devienne forestière pour limiter la circulation intempestive.

R. M. le Syndic précise que nous ne savons pas comment procéder pour la faire passer en route forestière. M. Gillard répond qu'il va contacter M. Jacques Huwiler, Garde-forestier à la Corporation forestière de la Haute Veveyse pour lui demander des renseignements sur le sujet.

* * *

La parole n'est plus demandée.

Il est 22 h 00 lorsque M. le Syndic clôt l'assemblée en remerciant les personnes présentes de s'être déplacées. Il offre, au nom de la Commune, le verre de l'amitié et des pizzas et leur souhaite à toutes et à tous et un bon retour dans leur foyer.

Porsel, le 19 avril 2022

La Secrétaire

Le Syndic